



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Avis de Convocation

Assemblée Générale Spéciale

Mercredi 21 mars 2018

Local 1151 DKN

11 h 30

Ordre du jour

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Élection d'un président d'élection de la présidence du Conseil d'administration et de l'exécutif de l'Association des étudiants en droit de l'Université Laval 2018-2019**
- 4. Élection d'un membre pour le comité de la bourse**
- 5. Présentation de la procédure d'élection du prochain Conseil d'administration**
- 6. Élection d'une personne externe pour siéger sur le comité de nomination du prochain Conseil d'administration**
- 7. Présentation de la composition du comité de droit fiscal**
- 8. Modification du mandat du représentant de première année**
- 9. Varia**
- 10. Fermeture**



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

1. Ouverture

Quentin de Dorlodot préside l'assemblée.

Juliette Reny propose l'ouverture de l'Assemblée générale spéciale.

Gabrielle-Maude Gingras appuie la proposition.

Ouverture de l'Assemblée générale spéciale à 11 h 39.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Quentin de Dorlodot fait la lecture de l'ordre du jour.

Frederic St-Jean propose l'adoption de l'ordre du jour.

Steven Brassard appuie la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Élection d'un président d'élection de la présidence du Conseil d'administration et de l'exécutif de l'Association des étudiants en droit de l'Université Laval 2018-2019

Sophie Thériault explique qu'il faut élire un président pour les élections de la présidence du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Frederic St-Jean soulève qu'il croyait que c'était **Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc**.

Sophie Thériault précise que c'était par intérim en attendant l'élection officielle qui a lieu en ce moment.

Quentin de Dorlodot procède à l'ouverture d'une mise en candidature pour le poste.

Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc se propose.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Quentin de Dorlodot ferme la période de mise en candidature. Il s'informe à savoir si l'assemblée s'oppose à ce qu'on passe directement au vote d'élection sans passer par la procédure de discours d'élection.

Il n'y a pas d'opposition.

Quentin de Dorlodot vérifie que personne ne s'oppose à la candidature de **Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc**.

L'élection a lieu à l'unanimité.

4. Élection d'un membre pour le comité de la bourse

Sophie Thériault mentionne que le comité de la bourse est un comité facultaire sur lequel siège, la doyenne de la faculté, un membre du corps professoral, quatre membres de l'exécutif de l'AED, soit le président, la vice-présidente aux finances, la vice-présidente aux affaires internes et le vice-président aux affaires académiques et un membre externe. Le but de ce comité est de choisir à qui attribuer la bourse de l'AED d'une valeur de 500 \$. Cette bourse est remise au Grand Maillet. C'est le membre externe qu'on doit élire actuellement.

Frédéric Quézel Poirier veut savoir en quoi consiste exactement le rôle de cette personne-là.

Sophie Thériault précise que c'est une seule rencontre, pendant laquelle les textes de motivation des différents candidats sont lus, puis il y a un vote d'effectué pour attribuer la bourse.

Frédéric Quézel Poirier demande la date de la rencontre.

Sophie Thériault mentionne qu'elle n'est pas encore déterminée.

François Dion ajoute que la personne qui siège sur ce comité ne peut pas postuler pour recevoir ladite bourse.

Quentin de Dorlodot ouvre une période de candidature.

François Dion se propose.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Quentin de Dorlodot ferme la période de candidature et demande si quelqu'un s'oppose à la candidature de **François Dion** et au fait que l'assemblée passerait directement à l'étape du vote.

Il n'y a pas d'opposition et personne ne demande de vote sur la candidature.

L'élection de **François Dion** est à l'unanimité.

5. Présentation de la procédure d'élection du prochain Conseil d'administration

Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc, François Dion et Frederic St-Jean montent sur la scène pour expliquer le tout.

Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc présente la procédure administrative article par article, les postes de secrétaire et gardien de la charte, vérificateur général et membres seront parcourus, mais pas celui de président. Celui-ci étant élu de la même manière que le conseil exécutif.

François Dion explique que le poste de secrétaire consiste à rédiger les procès-verbaux lors des réunions, quant à la partie de gardien de la charte c'est pour le rôle de rédaction de tous les projets ou modifications aux règlements généraux. De plus, cette personne doit être présente à toutes les AG pour veiller au respect des règlements généraux, tout comme auprès des comités pendant toute l'année.

Frederic St-Jean résume que le conseil d'administration a le mandat de surveiller ce que fait l'exécutif de l'AED. Donc, le vérificateur général travaille surtout avec la vice-présidence aux finances qui fait le budget de l'association et accorde les budgets pour tous les comités. Le vérificateur n'a pas à approuver les dépenses, il doit simplement vérifier que pour chaque sorties d'argent, il y a une preuve, pour ne pas que de l'argent sorte sans raison. Il vérifie les différentes factures.

Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc explique la procédure pour déposer les candidatures pour le Conseil d'administration. Par exemple, où et à qui envoyer les lettres de motivation, ainsi que les possibilités pour appliquer sur plus qu'un poste. Il précise aussi les interdictions et les exceptions liées à ces candidatures. Il conclut en parlant du comité de sélection qui va siéger pour choisir les candidats de l'an prochain, il donne la composition de ce comité et le fonctionnement du vote. Il ajoute



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

que les résultats seront dévoilés le 9 avril 2018 à 11 h 30 au début de l'assemblée générale annuelle.

Alexandre Laforge demande comment sera élu le prochain représentant de première année du conseil d'administration.

François Dion répond que c'est conformément aux règlements généraux, il sera élu par vote populaire lors des assemblées générales d'automne 2018. Il rappelle que les étudiants entrés à l'hiver seront aussi éligibles à ce poste.

6. Élection d'une personne externe pour siéger sur le comité de nomination du prochain Conseil d'administration

Quentin de Dorlodot mentionne que l'explication de ce rôle a été faite dans la présentation de **Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc** au point 5, il ouvre donc une période de mise en candidature.

Camille Vallière se propose.

Quentin de Dorlodot ferme la période de mise en candidature et demande s'il y a des oppositions à passer directement au vote.

Personne ne demande le vote sur cette candidature.

L'élection est faite à l'unanimité.

7. Présentation du comité de droit fiscal

Sophie Thériault rappelle qu'il s'agit du comité créé en assemblée générale d'hiver. La composition de celui-ci n'avait pas été établie au moment de sa création, c'est ce qui est donné aujourd'hui. Donc, la liste des postes est formée de :

- Présidence (1)
- Vice-présidence aux finances (1)
- Membres (2)
- Représentant des premières années (1)

Elle ajoute que l'élection de ces postes aura lieu en assemblée annuelle du 9 au 12 avril 2018 comme pour tous les autres comités.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

8. Modification du mandat du représentant des premières années

Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc explique que ce sujet a été abordé à l'assemblée générale d'hiver qui a eu lieu en janvier. En fait, le conseil d'administration a voté pour changer la durée du mandat du représentant des premières années pour deux raisons. Entre autres, les cas de chevauchement de mandats, comme le représentant des premières années qui se présente pour un autre poste de l'exécutif se retrouverait avoir deux postes d'avril à septembre. Ensuite, le fait que d'avril à septembre il n'y a soit plus de premières années à représenter, soit ceux du début septembre n'ont pas élus ce représentant.

Frédéric Quézel Poirier demande de quelle façon les premières années seront représentés pendant cette période de temps.

Pierre-Olivier Bouvier-Leblanc réplique que le président de l'association est censé représenter tous les membres, donc il va être capable de combler ce petit vide.

Quentin de Dorlodot demande s'il y a d'autres questions et il dit que quelqu'un doit proposer l'adoption de la modification.

Juliette Reny propose la modification

Vincent Anglehart appuie la proposition.

Le vote n'est pas demandé.

Quentin de Dorlodot explique que si quelqu'un demande le vote c'est que la personne compte s'opposer, sinon c'est que ça passe à l'unanimité.

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

9. Varia

Juliette Reny annonce que lors de l'assemblée générale annuelle d'avril, elle va apporter une proposition de composition d'un comité pour le colloque de la FEDQ de l'an prochain qui aura lieu à l'Université Laval. Donc, si ça intéresse certaines personnes dans la salle elle les invite à se présenter lors de cette AG.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Sophie Thériault précise que l'assemblée générale annuelle aura lieu du 9 au 12 avril 2018.

Juliette Reny ajoute que ce colloque à lieu en janvier 2019.

10. Fermeture

Mélina Roche propose la fermeture de l'assemblée.

François-Alexandre Godin appuie la proposition.

La fermeture de l'assemblée a lieu à 11 h 59.